

DE JEPS

Perfectionnement Sportif

> Mention Handisport

Niveau BAC+2 (Niveau 5) · Code RNCP 4863



CFA
SPORT & ANIMATION
Rhône-Alpes



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire du DE JEPS Perfectionnement Sportif Mention Handisport sera amené à :

- > **Conduire une démarche d'enseignement**, spécifiquement pour les personnes présentant une déficience motrice, auditive, ou visuelle
- > **Concevoir des programmes d'entraînement** et de perfectionnement sportif,
- > **Concevoir, mettre en oeuvre et coordonner des projets**,
- > **Conduire des actions de formations** de cadres et dirigeants sportifs,
- > **Développer et structurer le mouvement sportif**

Compétence · Concevoir un projet d'action

- Analyser des enjeux du contexte socioprofessionnel
- Formaliser les éléments d'un projet d'action
- Définir les moyens nécessaires à la mise en oeuvre d'un projet d'action

Compétence · Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action

- Animer une équipe de travail
- Promouvoir les actions programmées
- Gérer la logistique des programmées
- Animer la démarche qualité

Compétence · Conduire une démarche de perfectionnement sportif

- Conduire une démarche d'enseignement
- Conduire une démarche d'entraînement
- Conduire des actions de formation

Compétence · Encadrer la discipline sportive en sécurité

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers



PRÉ-REQUIS

> **Être âgé de 18 ans minimum et de 29 ans révolus*** le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique.

> **Être titulaire de l'AFPS ou du PSC1** ou d'un titre équivalent.

> **Satisfaire aux exigences préalable à l'entrée en formation :**

*justifier d'une expérience d'encadrement de 1 ans (120H conseillées)

*justifier de la réalisation d'un parcours de 50m nage libre avec récupération d'un objet immergé

*Pas de condition d'âge maximum pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou de dérogations spécifiques.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaire d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez **notre référente H+** :

Virginie PREVOST : referent-handicap@ifa.asso.fr



FORMATION

Durée

11 mois en alternance sous contrat d'apprentissage.
Durée variable selon le lieu de formation.

Dates de démarrage de la formation

Rentrée en septembre

Lieux de formation possibles

> IRFH - Dardilly (69)

Coût de formation

Formation financée par les OPCO*. **Gratuite pour les apprentis et les employeurs privés** *Opérateurs de Compétences



DÉBOUCHÉS

Poursuite d'études

> DE JEPS Développement Projets Territoires et Réseaux (niveau BAC+2)

> DES JEPS Direction de Structure et/ou de Projet (niveau BAC+3)

Emplois accessibles

> **Divers secteurs** : structures privées du secteur associatif ou marchand, au sein de la fonction publique territoriale ou au titre de travailleur indépendant

> **Postes** : entraîneur, formateur, éducateur sportif, gestionnaire de structure, agent de développement, chargé de missions, coach handisport

DE JEPS

Perfectionnement Sportif

> Mention Handisport

Niveau BAC+2 (Niveau 5) · Code RNCP 4863



CFA
SPORT & ANIMATION
Rhône-Alpes



MODALITÉS DE RECRUTEMENT & DÉLAIS D'ACCÈS

- > Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation
- > Justifier d'une affiliation à un régime de protection sociale
- > Justifier d'une assurance en responsabilité civile
- > Disposer d'un employeur.

DÉLAIS D'ACCÈS : les différentes étapes du recrutement mentionnées ci-dessus se réalisent entre le mois de janvier/février et la date d'entrée en formation.

Le recrutement s'organise à partir du mois de janvier/février par le dépôt d'un dossier d'inscription aux TEP auprès de l'une de nos structures de formation partenaires.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES & MÉTHODES MOBILISÉES

Le parcours de formation diplômant se déroule en présentiel au sein de nos Unités de Formation en Apprentissage et au sein de structures employeurs (Club, associations, collectivités...) avec un principe d'alternance entre théorie et pratique. Certains des modules peuvent être également dispensés en distanciel.

Différentes modalités pédagogiques peuvent être mise en oeuvre :

- Des apports théoriques
- Des apports pratiques
- Une mise en pratique de projets
- Des travaux individuels et collectifs

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le DE JEPS Perfectionnement Sportif Mention VTT est délivré après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables de la formation.

> UC1 et 2 : Conception, Coordination de projet

Un document écrit analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en oeuvre de programmes de perfectionnement sportif en handisport dossier entre 15 et 20 pages (hors annexes)

Oral: 20 minutes d'exposé + 25 minutes d'entretien

> UC3

Une première épreuve certificative permet l'évaluation de l'UC3

Elle est réalisée en moyen de:

- la production d'un document présentant la conception, la coordination, la conduite et l'évaluation d'un projet d'enseignement en activités physiques et sportives handisport,
- une mise en situation professionnelle d'enseignement en handisport en sécurité, suivie d'un entretien.

Une seconde épreuve certificative permet l'évaluation de l'UC3.

Elle est réalisée au moyen de:

- la production d'un document présentant la planification annuelle des séances d'entraînement réalisée et mise en oeuvre dans la structure d'alternance pédagogique assortie de son évaluation,
- une mise en situation professionnelle d'entraînement e, handisport dans une discipline au choix du candidat suivie d'un entretien,
- la production d'un document portant sur la conduite d'action de formation en handisport faisant l'objet d'un entretien

> UC4

Une première épreuve certificative permet l'évaluation de l'UC4

Elle est réalisée au moyen de:

- la production d'un document présentant la conception, la coordination, la conduite et l'évaluation d'un projet d'enseignement en activités physique et sportives handisport,
- une mise en situation professionnelle d'une conduite de séance d'enseignement handisport en sécurité, suivie d'un entretien